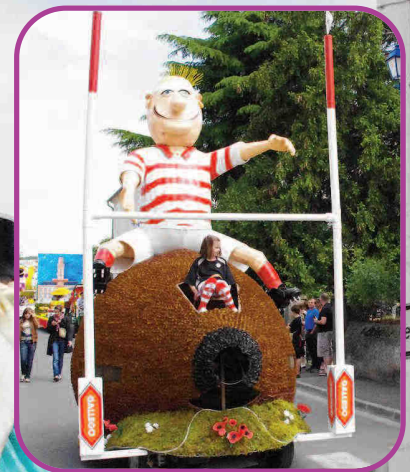


AUREILHAN

Bulletin d'Information Municipal

JUIN 2011



VIE DE LA CITÉ

Du nouveau au Bureau Municipal

P.3

DOSSIER SPECIAL BUDGET

P.4-7

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

P.8-9

Le point sur l'élaboration du
Plan Local d'Urbanisme

PLUS D'INFORMATIONS

P.12

- La Police Municipale se renforce
- Le 30ème anniversaire de la banda Lou Berretes
- Rencontre avec les associations



N°12

Ville d'**AUREILHAN**
Hautes-Pyrénées



Bulletin d'Information Municipal

Directeur :
Yannick BOUBÉE

Rédacteur :
Maryvonne GARBAYE

Ont collaboré à ce N°
Anne-Lise GAILLARD
La Banda
Lous Berretes
La Cavalcade
d'Aureilhan

Impression :
GRAPHICOM

Mairie d'AUREILHAN
Place François Mitterrand
BP 40
Tél. : 05 62 38 91 50
Fax : 05 62 38 91 59
mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

L'Editorial de Yannick BOUBÉE, Maire

Le vote du budget, acte politique essentiel dans la vie de la Cité, détermine les montants alloués au fonctionnement de la Commune, donc aux services publics, et le programme des investissements à réaliser.

Comme les familles, les Communes évoluent dans un contexte défavorable. Par exemple, le prix de l'énergie a augmenté de 15% en un an ; en conséquence, les dépenses d'éclairage public, de chauffage des bâtiments, de carburant ont été automatiquement majorées. Vous connaissez nos deux principales recettes : l'impôt local, que nous avons dû nous résoudre à augmenter dans des proportions raisonnables, et les dotations de l'Etat. Pour autant, l'effort fiscal, ici à AUREILHAN, reste très mesuré par rapport à ce que nous pouvons observer dans les autres villes les plus peuplées de notre département. Telle est la réalité. Il est vrai que mon équipe veille à ne pas rompre ce subtil équilibre : pression fiscale modérée, satisfaction des besoins exprimés, développement de la Cité, endettement raisonnable. L'exercice est difficile, générant des arbitrages constants et une hiérarchisation des priorités.

Nous inscrivons notre intervention, ni plus, ni moins, dans le concept de développement durable : performance économique, progrès social et préservation de l'environnement. Sachez que nous contraignons nos dépenses ; ainsi, les charges à caractère général n'augmenteront que de 1,15% !

Alors, que ferons-nous en 2011 ? D'abord, nous voulons que la ville soit plus propre ; cet effort à nécessairement partager, entre habitants et Commune, s'est traduit par un changement de la balayeuse-aspiratrice et une embauche dédiée à cette mission de nettoyage. Puis, dans un tout autre registre, une deuxième policière municipale vient d'être recrutée ; il s'agit du respect d'un engagement pris et inscrit dans notre programme municipal.

S'agissant des investissements, le montant voté s'élève à plus de 3,6 millions d'euros, volume jamais atteint. Mais ne pensez pas que cela soit néanmoins satisfaisant : nous avons dû différer 1,2 million de travaux pourtant indispensables à nos yeux... Au-delà des aménagements et entretien lourd de voirie, de l'extension du cimetière et autres travaux habituels d'équipement, je souhaite mettre en exergue deux opérations particulières, qui à elles seules, représentent le tiers de ce budget :

- la restructuration du Hameau de Joulanes, rendue possible grâce à l'aide précieuse et déterminée de l'Etat, la collaboration fructueuse du Conseil Général et la ténacité sans faille du Bureau Municipal ;
- les travaux de modernisation de l'Ecole Lamartine, promis par l'équipe municipale aux enseignants et aux représentants des parents d'élèves, qui seront réalisés dans le courant de l'été.

Nous voilà arrivés à mi-mandat municipal. Déjà ! Notre enthousiasme n'est en rien entamé, malgré les difficultés accrues rencontrées ici et là. Nous poursuivons avec humilité et détermination notre feuille de route, dans le respect des engagements pris. Nous vous le devons, ... donc nous le ferons.

Un bel été à vous tous,



BREVES ...

SERVICE DE PROXIMITE : PERMANENCE DE LA POLICE NATIONALE

Nous vous rappelons que suite à la fermeture du bureau de la Police Nationale d'Aureilhan, la Municipalité et le Député ont obtenu du Ministre de l'Intérieur la tenue d'une permanence hebdomadaire dans un bureau de la Mairie. Ainsi, **tous les mercredis, de 14h30 à 17h30**, un fonctionnaire de la police nationale reçoit les mains courantes ainsi que les plaintes. Il assure également un point de contact pour les opérations « tranquillité vacances » et « tranquillité séniors ».

VIGILANCE CANICULE

Les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes handicapées isolées à leur domicile, peuvent si elles le désirent, **se faire inscrire à la Mairie d'Aureilhan pour permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.**

Les inscriptions sont prises par téléphones au 05.62.38.91.50 ou en se présentant au secrétariat de la mairie du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

DU NOUVEAU AU BUREAU MUNICIPAL

Le Bureau Municipal, composé du Maire et des Maires-Adjoints, constitue l'organe exécutif de la Commune. A mi-mandat, sa composition vient d'être modifiée par un vote majoritaire lors de la réunion du Conseil Municipal du 6 juin dernier. Deux changements d'Adjoints ont été effectués dans la sérénité, voulus par les intéressés eux-mêmes, qui resteront Conseillers Municipaux.

Chantal BADENCO, femme engagée dans des combats sociétaux, entrée au Conseil Municipal en juin 2000, avait été élue Maire-Adjointe en mars 2001. Elle était en charge de la délégation Sécurité – Circulation. D'une nature généreuse et spontanée, elle a accompli cette fonction avec enthousiasme, prenant vraiment du plaisir dans les contacts avec la population. C'est dorénavant Simone GASQUET, élue en mars 2008, qui assume cette responsabilité.

Louis CANDAU, élu Conseiller Municipal en mars 1977, Maire-Adjoint en 1994, a traité le domaine de l'urbanisme ces 17 dernières années. Homme de conviction et de

fidélité, disponible et affable, il aura signé 300 permis de construire de maisons individuelles et vu réaliser 120 logements locatifs. Chacun le sait : il a beaucoup aimé s'investir au service des autres. Emmanuel ALONSO, Conseiller Municipal depuis le mois de septembre 2007, lui succède dorénavant à cette délégation.

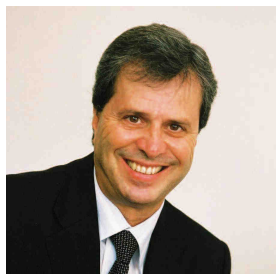


En marge de ces changements, il faut également savoir que la présidence déléguée de la Caisse des Ecoles, aujourd'hui exercée par Claude PAHU, Maire-Adjoint, sera confiée à partir du 1er septembre 2011 à Philippe DUSSERT, élu au

Conseil Municipal en mars 2008.

Cette mesure intervient dans le cadre d'un meilleur partage des tâches à accomplir, souhaité par les deux élus qui travaillent déjà ensemble au sein de la Caisse des Ecoles.

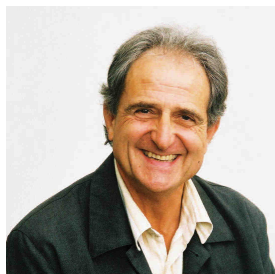
Voici donc la nouvelle composition du Bureau Municipal avec les délégations confiées par le Maire à chacun des Maires-Adjoints. Les élus reçoivent sur rendez-vous. Pour ce faire, téléphonez au 05.62.38.91.50.



Yannick BOUBÉE

Maire

Reçoit le lundi à partir de 8h et le vendredi à partir de 17 h 30

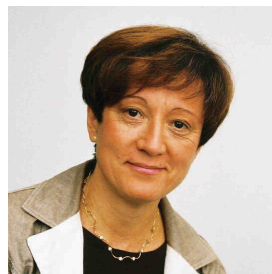


Pierre FAURE

1er Adjoint

Finances - Culture

Reçoit le mardi à partir de 17 h 00



Maryvonne GARBAYE

2ème Adjoint

**Administration générale
Personnel**

Reçoit le vendredi à partir de 18 h



Geneviève DORGANS

3ème Adjoint

**Vie associative
Animations**

Reçoit le vendredi à partir de 18 h



Claude PAHU

*4ème Adjoint
Education*

Caisse des écoles
Reçoit le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30



Isabelle CHEDEVILLE

*5ème Adjoint
Action sociale*

Reçoit le jeudi à partir de 16 h



Simone GASQUET

*6ème Adjoint
Sécurité - Circulation
Environnement*

Reçoit le mardi à partir de 16 h



Emmanuel ALONSO

*7ème Adjoint
Urbanisme - Voirie*

Reçoit le jeudi à partir de 18 h 30

Le Conseil Municipal, réuni le 22 avril dernier, a adopté le budget primitif de l'exercice 2011. Trois points essentiels ressortent de ce document budgétaire : un niveau d'investissement jamais atteint jusqu'à présent, des dépenses de fonctionnement toujours maîtrisées, une augmentation modérée de la fiscalité. Préalablement à cette réunion du Conseil Municipal, le débat sur les orientations budgétaires (D.O.B.) a permis de présenter à l'assemblée délibérante les priorités et les grandes lignes des prévisions budgétaires. C'est le préalable nécessaire à l'élaboration du budget. Nous vous proposons, dans ce dossier, de vous présenter les éléments transmis aux élus lors du DOB. *Si vous étiez Conseiller Municipal, voici les choix que vous auriez eu à faire pour élaborer le budget de la Commune.*

1. UNE CONTRAINTE A PRENDRE EN CONSIDERATION : LE CONTEXTE ECONOMIQUE

La détermination des orientations budgétaires ne peut faire abstraction du contexte économique actuel et des prévisions pour l'année 2011. Trois éléments pesant sur les finances locales sont à prendre en compte :

- **Hausse de l'inflation constatée** (indice INSEE) : +1,80%
- **Augmentation du coût de l'énergie** en 2010 (indice INSEE) : +15%

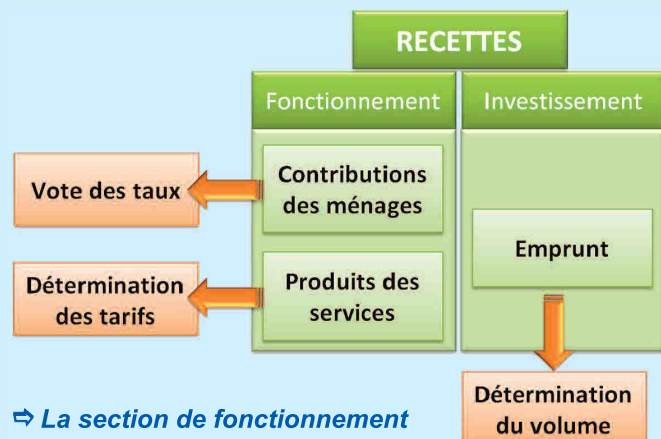
- **Les dotations de l'Etat** : +4.30%

Outre le contexte économique, un autre élément s'impose à la Collectivité :

la revalorisation des **valeurs locatives cadastrales** des propriétés bâties et non bâties (+2%), bases des impôts locaux.

2. DES ARBITRAGES A REALISER : LES MARGES DE MANŒUVRE DES ELUS

Les élus disposent de marges de manœuvre schématisées dans les deux tableaux dessous :

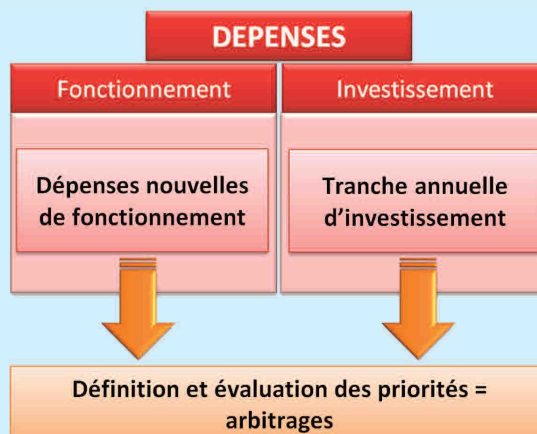


⇒ *La section de fonctionnement*

En matière de recettes, il existe deux leviers principaux : **l'emprunt** et **les taux de la fiscalité**. Mais gardons à l'esprit que « l'emprunt d'aujourd'hui est l'impôt de demain ». Il convient de trouver le juste équilibre entre la nécessité de ne pas obérer les capacités financières à venir de la commune en contractant un emprunt trop lourd et la préservation d'une pression fiscale modérée. Nous reviendrons plus en détail sur la fiscalité.

S'agissant des dépenses, les **charges de personnel** représentent 50 % du fonctionnement ; il en va ainsi dans toutes les collectivités. En 2011, ces charges sont impactées par :

- le recrutement d'un **policier municipal** (c'était un engagement fort de la Municipalité et un impératif pour assurer les missions de service public)
- le recrutement d'un **agent aux services techniques** (indispensable pour renforcer le Centre Technique Municipal)
- les frais de personnel engagés pour le recensement de la population



« **Maîtriser les dépenses de fonctionnement courant** » (appelées **charges à caractère général** dans la nomenclature budgétaire) est le leitmotiv de la Municipalité – bien intégré par les Services : l'augmentation prévisionnelle est de l'ordre de 1,15 %.

Pour ne rien oublier de la section de fonctionnement, mentionnons le remboursement des **intérêts de la dette** : 226 000 €.

⇒ *La section d'investissement*

Si le montant des investissements (3,6 millions d'euros) est plus important que par le passé, il convient de noter que 1,2 million d'euros de réalisations jugées nécessaires (par les Elus et les Services) ne seront pas inscrits au budget 2011, faute de ressource nécessaire.

Par souci de transparence, vous trouverez dans les pages suivantes le détail de l'investissement soumis au vote.

3. UN CONSTAT : AUREILHAN N'EST PAS UNE COMMUNE RICHE

Ce constat s'établit aisément lorsque l'on compare les potentiels financier et fiscal des communes. Ces réalités incontournables impactent nécessairement le budget et contraignent très fortement les choix de l'équipe municipale..

Que représentent ces deux notions ? **Le potentiel fiscal** est un indicateur de la richesse fiscale d'une commune. Il est égal à la somme que produiraient les taxes directes (taxe d'habitation et taxes foncières) de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel financier est, quant à lui, un indicateur de la richesse potentielle d'une commune. Il est égal au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire versée par l'Etat.

En d'autres termes, ces deux ratios représentent la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions "moyennes" en termes de fiscalité.

Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche.

	TARBES	LOURDES	BAGNERES DE BIGORRE	AUREILHAN	LANNEMEZAN	VIC-EN-BIGORRE	SEMEAC
Potentiel fiscal par habitant	629 €	914 €	602 €	425 €	775 €	499 €	784 €
Potentiel financier par habitant	851 €	1 405 €	792 €	548 €	951 €	632 €	882 €

Source : base ASPIC consultable sur le site de la Préfecture (www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr)

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Une fois les contraintes intégrées, les arbitrages réalisés, les ressources (dotations) estimées, il reste à déterminer le montant des contributions des ménages permettant d'équilibrer la section de fonctionnement. De deux choses

l'une : soit le produit fiscal obtenu en appliquant les taux de l'année précédente est suffisant pour parvenir à l'équilibre ; soit une augmentation des taux est nécessaire.

DEPENSES	
Dépenses de gestion courante (charges de personnel, énergie, entretien...)	3 930 000 €
Autres dépenses (charges financières, charges exceptionnelles ...)	250 000 €
Virement à la section d'investissement pour remboursement du capital de la dette et autofinancement des projets	894 000 €
Dotations aux amortissements	85 000 €
TOTAL DES DEPENSES	5 159 000 €

RECETTES	
Recettes HORS IMPÔTS ET PARTICIPATIONS DIVERSES	2 050 000 €
Travaux en régie (réalisés par les ateliers municipaux)	20 000 €
Résultat reporté	17 600 €
TOTAL DES RECETTES	2 087 600 €

Equilibrer la section de fonctionnement

Pour équilibrer le budget de fonctionnement, le chapitre « Impôts et Taxes », qui comprend les contributions directes des ménages (taxe d'habitation, taxes foncières) et des dotations et participations diverses, doit s'élever à environ (5 159 000—2 087 600) :

3 070 000 €**Evaluer la part des contributions directes des ménages**

Pour l'exercice 2011, les dotations et participations diverses ont été estimées à 570 000 €. En conséquence, la part des contributions directes des ménages devraient être de l'ordre de 3 070 000 – 570 000 :

2 500 000 €**Déterminer le produit fiscal à taux constants**

Le produit fiscal à taux constants correspond au produit des bases prévisionnelles de l'année de taxation par les taux de référence de l'année précédente. Si nous appliquons aux bases 2011, les taux votés en 2010, le produit fiscal s'élève seulement à :

2 400 000 €**Comblé le « manque à gagner »**

Le produit fiscal à taux constants est par conséquent insuffisant puisqu'il manque, pour atteindre l'équilibre :

100 000 €

Conclusion : afin d'équilibrer la section de fonctionnement, une **hausse modérée** des taux d'imposition est requise. La Municipalité demeure toutefois soucieuse de limiter la pression fiscale qui pèse sur les ménages, comme en témoigne le tableau suivant représentant l'effort fiscal. Comment interpréter ce ratio ? Tout simplement, plus le ratio est important, plus la pression fiscale pesant sur les ménages est élevée.

L'effort fiscal :

	TARBES	LOURDES	BAGNERES DE BIGORRE	AUREILHAN	LANNEMEZAN	VIC-EN-BIGORRE	SEMEAC
Effort fiscal	1,66	1,24	1,54	1,05	1,33	1,29	0,99

Source : base ASPIC consultable sur le site de la Préfecture (www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr)

Les taux votés :

TAXES	TAUX 2010	TAUX 2011
Taxe d'habitation	12,02%	12,56%
Taxe sur le foncier bâti	17,29%	18,06%
Taxe sur le foncier non bâti	57,14%	59,70%

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Le tableau ci-dessous fait apparaître les estimations des équipements jugés nécessaires par les Elus ou les Services mais non inscrits au budget (1 233 000 €) par manque de moyens financiers. Le tableau page suivante présente les crédits nouveaux alloués aux équipements prévus en 2011 (3 127 000 €), ainsi que les restes à réaliser de l'exercice précédent (540 000 €).

Les investissements jugés nécessaires mais non inscrits au budget 2011

Plusieurs équipements n'ont pu être acquis et des investissements ont dû être différés par manque de moyens financiers pour un montant de 1,2 million d'euros, parmi lesquels :

- acquisition d'un véhicule léger pour la Police Municipale
- achat de matériels informatiques
- 1ère tranche de pose de serrures électroniques sur les bâtiments communaux
- Espace Culture Loisirs AUREILHAN (ECLA) : 1ère tranche de la réhabilitation des menuiseries
- Ecole primaire des Cèdres : travaux d'accessibilité et d'économie d'énergie
- Centre Jean Jaurès : 1ère tranche des travaux de réhabilitation
- Rue Jean Jacques Rousseau : 1ère tranche de l'aménagement
- Rue du XI Novembre : rénovation de l'éclairage public

Vue d'ensemble des investissements qui seront réalisés par opération

OPERATION	CREDITS NOUVEAUX	RESTES A REALISER	TOTAL	Equipements jugés nécessaires mais non inscrits
Acquisition	165 000 €	17 000 €	182 000 €	39 000 €
Cimetière	115 000 €	36 000 €	151 000 €	- €
Bâtiments	634 000 €	74 500 €	708 500 €	496 000 €
Complexe sportif	21 000 €	7 900 €	28 900 €	- €
Voirie urbaine	691 000 €	387 600 €	1 078 600 €	360 000 €
Voirie rurale	52 000 €	15 400 €	67 400 €	58 000 €
Eclairage public	120 000 €	- €	120 000 €	280 000 €
Sous-Total	1 798 000 €	538 400 €	2 336 400 €	
Opération de Renouveau Urbain (Bout du Pont)	119 000 €	- €	119 000 €	
Ecole Marcel Pagnol (reliquat des travaux réalisés en 2010)	22 000 €	1 600 €	23 600 €	
Salle omnisports	200 000 €	- €	200 000 €	
Restructuration du hameau de Joulanes	988 000 €	- €	988 000 €	
TOTAL TOUTES OPERATIONS	3 127 000 €	540 000 €	3 667 000 €	1 233 000 €

Les principaux investissements en 2011

Poursuite des travaux de réhabilitation des écoles

Après les travaux de modernisation des écoles Marcel Pagnol (débutés en 2009 et achevés en septembre 2010) et Joliot-Curie (2010), **l'école Lamartine** va faire l'objet d'importants travaux de réhabilitation : isolation thermique et phonique, réfection des salles de classe, mise aux normes de l'installation électrique... (350 000 €). 50 000 € seront dédiés à **l'école maternelle des Cèdres** pour la réalisation d'aménagements permettant l'accès des personnes à mobilité réduite.

Voirie urbaine et rurale

Les campagnes de **réfection des trottoirs** (100 000 €) et de **point à temps** (100 000 €) se poursuivent, permettant de couvrir progressivement le territoire de la Commune. Voici une liste non exhaustive des travaux de voirie qui seront réalisés cette année : aménagement des abords de la **Maison du Temps Libre** (le bâtiment avait été entièrement rénové en 2008) (50 000 €), goudronnage du **lotissement La Clairière** (20 000 €), aménagement du **carrefour rue Jean-Jacques Rousseau / avenue Jean Jaurès** (35 000 €), aménagement et réfection du pluvial de la rue Jules Guesde (30 000 €), aménagement des espaces urbains au **quartier des Cèdres** dans le cadre

du programme européen **Réhabitat** (53 000 €), entretien des **chemins ruraux** en cailloux (32 000 €)

Le poursuite des études pour la réalisation de l'espace multisports

Les études (200 000 €) pour la réalisation d'un espace multisports au quartier Saint-Martin se poursuivent. La Municipalité fait le choix, judicieux économiquement et techniquement, d'une construction neuve correspondant parfaitement aux besoins des usagers. Cette opération (dont le coût hors taxe est estimé à 2,6 M€) sera **subventionnée à 60%** par l'Etat, la Région et le Département. La part de la Commune devrait ainsi s'élever à 1 040 000 €.

La restructuration du Hameau de Joulanes

Grace à un accompagnement significatif de l'Etat et un montage financier ingénieux, la Commune va acquérir le Hameau de Joulanes, démolir les pavillons puis revendre le terrain viabilisé au bailleur social Promologis. Ce dernier construira 23 logements individuels, dont l'accès se fera par la cité des Arrious.

Coût de l'opération (achat, démolition et viabilisation) : 988 000 €. Compte tenu des subventions obtenues et du prix de la vente à Promologis, seuls 50 000 euros resteront à la charge de la Commune.

A PROPOS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Depuis Octobre 2010, nous travaillons en Mairie avec les services de l'Etat, l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire et guidés par un bureau d'études spécialisé, sur un document qui dotera notre Commune d'un outil d'urbanisme moderne. Ce document, en cours d'élaboration, est à la fois protecteur et novateur ; il répond évidemment aux exigences légales clairement définies par le Code de l'Urbanisme et plus récemment par la loi « Grenelle 2 ».

Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ?

Le P.L.U. est le document qui remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.). Il permet, au travers d'éléments nouveaux et obligatoires définis par le code de l'urbanisme (Loi SRU du 13/12/2000 ; loi Urbanisme et Habitat du 02/07/2003) et le Grenelle 2, de prévoir le développement cohérent d'une Commune en tenant compte des impératifs du développement durable et en intégrant les évolutions ainsi que les besoins, à terme, de tous les habitants.

Ce nouvel outil d'urbanisme, moderne et efficace, est aussi beaucoup mieux encadré. Ce n'est plus un simple inventaire du droit à construire comme l'était le P.O.S.

De quoi se compose un P.L.U. ?

Il s'agit d'un document complet composé :

- D'un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)** : Nouvelle pièce maîtresse des documents d'urbanisme, il est l'expression claire et accessible du développement à long terme de la Commune.

De plus, la loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 Juillet 2010, dite « Grenelle 2 », complète ce dispositif législatif en renforçant la dimension environnementale et la mise en cohérence des ScoT (Schéma de cohérence Territorial « Tarbes-Ossun-Lourdes en cours d'élaboration) et des PLU.

Ainsi, le PADD, plus enrichi et davantage cadré :

- Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement

économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune ;

- Fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Pour les secteurs « à urbaniser », la loi « Grenelle 2 » impose désormais l'institution d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), permettant ainsi, pour certains secteurs, de définir les grandes orientations d'aménagements (organisation du secteur, accès, espaces verts,... par exemple).

- D'un **Rapport de Présentation** : véritable « image » de la Commune à l'instant « T », il passe en revue l'ensemble des thématiques territoriales et environnementales permettant de mettre en avant ses atouts et ses faiblesses. Les choix de zonage sont également justifiés et les incidences du P.L.U. sur l'environnement sont évaluées.

- De **documents écrits et/ou graphiques réglementaires** : Plan de zonage et Règlement applicables par zones. Il s'agit de la traduction réglementaire des objectifs définis dans le P.A.D.D. Chaque secteur de la Commune est délimité, zoné et réglementé en fonction de ses caractéristiques, ses contraintes, ses besoins et des objectifs de la Commune.

Pour votre information et votre participation :

Nous vous rappelons qu'un registre déposé en mairie est disponible pour recueillir vos avis, remarques et questions. De plus, vous serez informés par affiche et par voie de presse des dates des réunions publiques organisées dès septembre prochain.

Page réalisée par le groupement de bureaux d'études haut-pyrénéens TADD
Pyrénées Cartographie – CACG

Elaboration du PLU : Où en sommes-nous ?

Démarrage de la procédure

→ Réunion de lancement en comité de pilotage

Diagnostic Territorial & Environnemental

→ Présentation en Conseil Municipal

Ateliers Thématiques d'approfondissement :

→ Environnement / Agriculture

→ Economie / Déplacements

→ Réseaux

→ Urbanisme / Habitat

Ont participé à ces ateliers les différents acteurs concernés (Direction Départementale des Territoires, Conseil Général, Syndicats d'eau et d'assainissement, Chambre d'Agriculture, Office National des Forêts,...)

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

→ Validation des enjeux

→ Rédaction du pré-PADD

→ Débat du PADD en Conseil Municipal

Concertation avec la population

→ Réunion Publique et mise en place de panneaux explicatifs

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

→ Etude secteurs par secteurs

Phase Réglementaire

→ Zonage et Règlement

Concertation avec la population

→ Réunion Publique et mise en place de panneaux explicatifs

ARRET du projet en Conseil Municipal

CONSULTATION des Personnes Publiques Associées

→ 3 mois obligatoires

ENQUETE PUBLIQUE

→ Commissaire Enquêteur à disposition des habitants pour recueillir les avis.

APPROBATION du projet en Conseil Municipal

Octobre 2010

Février 2011

Mars à Mai
2011

Juin à
2011

Septembre à

1^{er} Trimestre
2012

VOTE DU BUDGET ET GRANDS TRAVAUX

Notre pays traverse comme l'ensemble des pays occidentaux une crise majeure, si la France résiste mieux que les autres nations sans véritable mesure de rigueur et en ne baissant pas les salaires des fonctionnaires, elle continue toutefois à réduire son train de vie au détriment des collectivités locales. Malgré cela notre commune bénéficiera cette année d'une augmentation des aides de l'état de 4,7%.

Hélas, la majorité municipale lors du vote du dernier budget a décidé de réaliser un nouveau recours à l'emprunt mais elle a surtout voté une nouvelle augmentation des taxes locales de 4.5% .

Notre groupe n'a pas voté cette nouvelle augmentation qui s'ajoute à celles du département et de la région. Conscients que l'impôt est nécessaire pour le fonctionnement de nos collectivités locales mais conscients, également, des difficultés auxquelles sont confrontés nos concitoyens, augmentation des matières de première nécessité, du gaz, du carburant, de l'électricité, nous avons proposé sans succès l'étalement des grands travaux prévus sur la seule année 2011.

Parmi ces projets, la création de la salle multisports, à laquelle nous sommes cependant favorables, a été décidée de façon unilatérale alors qu'un élément nouveau est intervenu : la proposition de la vente par la région à notre commune, pour un euro symbolique, du gymnase, du terrain de foot et des équipements sportifs annexes du lycée Sixte Vignon. Cette solution n'a malheureusement pas été retenue à ce jour par la majorité municipale.

Nous considérons que l'acquisition de cet espace multisports contiguë à notre complexe sportif existant (rugby, football, tennis, jeux de boules) était une opportunité à saisir. Pour ne pas perdre le bénéfice des subventions liées à la réalisation du complexe à créer, la majorité municipale n'a pas déféré à notre requête, la mise en conformité de ce site pouvait être réalisée sur plusieurs exercices, son financement devenait alors réalisable et rentable.

Les études chiffrées réalisées à ce jour se concentrent sur un seul exercice, la différence de cout d'une mise en conformité qui doit être étalée dans le temps serait bien évidemment rentable au vu de l'utilisation dont pourraient bénéficier l'ensemble des associations sportives d'AUREILHAN pour de nombreuses années.

Sur ce point essentiel nous ne pouvons développer plus avant notre position faute de place mais nous ne manquerons pas d'y revenir, nous tenons néanmoins pour finir à exprimer notre entier accord sur la réalisation du projet des JOULANES (démolition de l'existant et revente du terrain à PROMOLOGIS)

Nous restons bien sur à votre disposition, vous pouvez nous contacter au : 06.11.01.65.35

Annie AGUADO

André BOYRIE

Françoise MAZOUÉ

Jean-Marc LACABANNE

Conseillers Municipaux d'opposition – Groupe Aureilhan CHANGEMENT

Budget 2011

“On fait ce que l'on peut avec ce que l'on a” tel est en substance “l'esprit et la lettre” du budget municipal 2011 d'Aureilhan, concocté par la majorité PS, PCF & Vert.

Cela peut paraître logique mais la logique trop simple est trompeuse pour expliquer une situation qui résulte de **choix politiques défavorables** à la population et incapables d'assurer un cadre de vie satisfaisant.

Si notre commune de plus de 8000 habitants ne peut pas faire face à la demande sociale légitime, **ce n'est en rien du à la fatalité** :

- **Diminution** des dotations du gouvernement Sarkozy, cher à J M Lacabanne, leader de la droite locale,

- **Insuffisance** des dotations du Grand Tarbes de G. Trémège où les représentants aureilhanais font

preuve d'un mutisme étonnant,

- **Non application** de l'Égalité de traitement entre les communes entraînant des disparités injustes entre elles et créant de fait autant de catégories de “citoyens”...

Tout cela empêche d'avoir un budget à la hauteur des besoins de notre commune.

Il s'agit donc bien de choix négatifs que la majorité municipale se contente de gérer.

“Les règles de ce jeu néfaste” doivent être changées. Dans ce sens, une volonté politique doit émerger en phase avec les préoccupations de la population.



Jacques Lapalisse & Audrey Mauhourat,
conseillers municipaux d'Aureilhan

Le 09 mai 2011

TRIBUNE DU GROUPE SOCIALISTE

Le Bulletin Municipal n'est pas paru au printemps. Pourquoi ? Parce que, pour une raison d'éthique, nous avons pensé que sa diffusion à proximité de l'échéance des élections cantonales n'aurait pas été convenable.

Revenons toutefois sur ce scrutin :

- Même si AUREILHAN a enregistré un taux d'abstention inférieur à celui observé au niveau national, ce phénomène de désertion des urnes interpelle tout républicain... Bien sûr, les causes en sont multiples, dont le rejet des politiques, causé par le comportement d'une infime partie d'entre eux, mais aussi par une vague démagogique bien dans l'air du temps. Ce taux d'abstention ne serait-il aussi pas provoqué par la crise d'individualisme forcené qui caractérise notre société, et qui se traduit par le peu d'appétence du plus grand nombre pour l'intérêt général, les projets et les structures collectives ? Les associations sportives, culturelles, philanthropiques, syndicales, etc constatent, elles aussi, une crise du bénévolat, du militantisme, ... tout simplement de l'engagement au service des autres. Alors, osons cet audacieux raccourci réducteur, nous en avons conscience : et si c'étaient les mêmes mécanismes qui entraînent, pour partie, une hausse de l'abstention et une baisse de l'intérêt que chacun peut porter aux autres.

- Le fait que, au second tour, quasiment 2 Aureilhanais sur 3 aient voté pour Jean GLAVANY, nous satisfait pleinement, au-delà naturellement de notre préférence partisane. Après l'action menée au Conseil Général par Pierre DUSSERT que nous saluons affectueusement, nous savons pouvoir compter sur Jean GLAVANY, particulièrement attaché à AUREILHAN et très proche de notre équipe, pour nous accompagner efficacement dans les dossiers municipaux.

Pour le groupe Socialiste,
Claude PAHU,

TRIBUNE DU GROUPE COMMUNISTE ET REPUBLICAIN

Pour la vie quotidienne et les projets de notre commune

Le gouvernement a plafonné la principale ressource fiscale : la taxe professionnelle, En 2011, les collectivités locales commencent à percevoir les conséquences concrètes de cette suppression, d'autant que ce gouvernement a transféré des charges, de nouvelles compétences sans les compenser intégralement.

Dans le même temps, les services publics d'état sont méthodiquement cassés, privatisés :

EDF, GDF, Poste, Hôpitaux, (hôpital de Tarbes, et les hôpitaux de proximité de Lourdes et de Lannemezan) Caisse primaire d'assurance maladie, tribunaux de justice, de prudhomme.....

L'élaboration des budgets pose de nouvelles questions, différentes pour chaque échelon des collectivités.

Les élus locaux se retrouvent en difficulté pour boucler leur budget sauf à remettre en cause leurs engagements. Les collectivités se retrouvent devant une équation insoluble. Soit elles réduisent les services publics, soit, privées de la taxe professionnelle, elles augmentent les impôts sur les ménages alors que ces derniers subissent déjà durement les effets des scandaleuses inégalités sociales.

Le pouvoir d'achat des villes, c'est comme le pouvoir d'achat des habitants, c'est vital !

Parce que les besoins humains à satisfaire sont considérables, il faut maintenir les priorités : l'école, priorité de la ville d'Aureilhan, dont, tout un chacun peu se rendre compte, avec les travaux dans les écoles Pagnol, Joliot-Curie, et prochainement : Lamartine. Pour la culture, le lien social, la qualité de vie. Il faut exiger plus de moyens, depuis près de 15ans, les collectivités perdent 1% de pouvoir d'achat par an, il faut répartir les dotations aux collectivités plus équitablement afin de réduire les inégalités de péréquation insupportable entre communes, rendre solidaire et progressif l'impôt sur les ménages, prélever une taxe sur les actifs financiers.

Pour le groupe Communiste et Républicain,
Simone GASQUET.

La Police Municipale se renforce

La Municipalité avait pris l'engagement de renforcer la Police Municipale. Chose promise, chose due : depuis le 15 juin, le brigadier Jean-François LOPEZ est accompagné par Sophie BERTHET, jeune lauréate du concours de gardien de police municipale. L'occasion est donnée de vous rappeler les missions qui leur sont dévolues.

- Veiller au maintien de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité sur les voies publiques et autour des bâtiments publics.
- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du Maire.
- Veiller au respect des règles relatives à la circulation, au stationnement et à l'urbanisme ; les faire appliquer.
- Assurer des missions générales de police municipale (sécurité et prévention aux abords des écoles, surveillance de manifestations locales, occupation du domaine public, panneaux publicitaires, affichage sur les panneaux municipaux, gestion des objets trouvés...)
- Assurer les tâches administratives (enquêtes, rapports, distribution de plis...)
- Veiller et contribuer au bon déroulement des cérémonies et manifestations publiques.
- Traiter les errances animales.
- Etre en contact avec la population.



30^{ème} anniversaire de la banda Lous Berretes



Vendredi 1er Juillet

20h00
Ouverture du Bar Tapas
20h30
Lous Berretes
21h00
Bigorra Brass
22h00 à 00h
Soul Project (entrée 5 €)

Dimanche 3 Juillet

11h00
Messe animée par
Lous Berretes en l'église
Saint-Gérin.

Samedi 2 Juillet

19h00
Début animations bandas
20h00
Repas sur réservation
20h à 2h
Soirée animée par Lous Berretes,
Zarpaï Banda, Irulitxa, les Boleros
Burgais, La Txunga
Entrée : 5 € - Entrée + repas : 15 €

Réservations des repas
au centre Jean Jaurès entrée Ouest
de 17h30 à 19h30
Renseignement au 05 62 36 83 76
ou 06 75 99 85 58

Rencontre avec les associations

Vous avez du temps libre et vous voulez vous faire plaisir pendant ces instants de loisirs.
Vous souhaitez que votre enfant s'épanouisse dans la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle.
Vous êtes tout simplement curieux de mieux connaître le tissu associatif aureilhanais.

Alors, venez vous renseigner le **samedi 3 septembre 2011** au Centre Jean Jaurès (près de la Mairie), à la première « **Rencontre avec les Associations Aureilhanaises** », de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Vous pourrez ainsi échanger avec tous les responsables d'associations qui seront heureux de vous proposer une palette d'activités très différentes, aussi bien pour les enfants, les adolescents que les adultes.

Alors, n'oubliez pas, samedi 3 septembre...